



**Assemblée communale de Mont-Vully**  
**du mardi 16 mai 2023 à 19h30 à la Jordila de Lugnorre**

C'est en présence de 78 personnes que M. Guy Petter, Syndic, ouvre et préside cette Assemblée communale de printemps.

La presse est représentée par : MM. Urs Haenni pour le Murtenbieter et le Freiburger Nachrichten et Jean-Michel Zuccoli pour la Broye.

Excusés : Mme Nadia Antonietti, MM. Frédéric Javet, Luc Gentizon, Janos Zanolari, Patrick Pinho, Michael Racine et le quotidien la Liberté.

Cette Assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 17 du 28 avril 2023, par affichage aux piliers publics ainsi que sur le site Internet et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'Assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : M. Cédric Derron (côté lac) et M. François Gillard (côté Mont y compris le Conseil communal).

Personnes sans droit de vote : 3

Personnes habilitées à voter : 75, majorité : 38

**Tractanda de l'Assemblée :**

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 13 décembre 2022
2. Comptes 2022
  1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation
  2. Comptes des investissements, présentation et approbation
3. Plan financier 2023 – 2027, présentation
4. Demandes d'investissements
  1. Remplacement du collecteur des vignes
  2. Remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Jordils
  3. Assainissement du Chemin des Jordils
5. Demande de crédit supplémentaire pour la Rte du Quart-Dessus
  1. Sécurisation de la Route Militaire
  2. Assainissement du Pont-Rotary
6. Zone agricole
  1. Attribution d'un droit distinct permanent (DDP)
7. Divers.

Personne n'ayant de remarques à formuler, l'ordre du jour est accepté.

**1. Procès-verbal de l'Assemblée du 13 décembre 2022**

Le procès-verbal était en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal. Personne n'ayant de remarques à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'Assemblée : Le procès-verbal, tel qu'il est rédigé, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.



## 2. Comptes 2022

### 2.1. Comptes de fonctionnement, présentation et approbation

Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Axel Prélaz, Conseiller communal responsable des finances et Vice-Syndic, présente le premier boucllement selon la méthode comptable harmonisée dites MCH2.

#### MCH2

L'impact principal consiste en l'obligation de réévaluer les actifs de la Commune. Ces derniers sont classifiés selon leur utilisation :

1. Patrimoine administratif : actifs servant directement à accomplir une tâche publique (*écoles, bâtiments communaux, conduites d'eau, routes...*).
2. Patrimoine financier : actifs ne servant pas directement à accomplir une tâche publique (*principalement les immeubles locatifs et les terrains en zone industrielle etc...*).

Une adaptation de notre réserve de réévaluation a été effectuée en automne 2021, avec l'aide de notre fiduciaire, suite à la publication de nouvelles directives par le Canton. Cet ajustement a été effectué afin que le résultat corresponde davantage à la réalité. Ce qui explique que les montants comptabilisés dans les comptes ne correspondent pas au budget initialement présenté à l'Assemblée communale. En effet, nos actifs étaient évalués à CHF 94'000'000.-. Toutefois, ce montant a été revu à la baisse et s'élève désormais à CHF 51'657'464.- (*CHF 38'377'574.- pour le patrimoine administratif et CHF 13'279'890.- pour le patrimoine financier*).

Cette réévaluation a un impact non négligeable sur les comptes soit, l'augmentation des amortissements obligatoires au niveau des comptes de fonctionnement et la création d'une réserve de réévaluation au passif. Afin d'avoir des comptes clairs et lisibles, le Conseil communal a pris la décision de dissoudre la réserve de réévaluation sur une seule année comptable, soit sur 2022. Cette manière de procéder, soutenue par le Service des communes, évite que les comptes de fonctionnement soient impactés durant 10 ans comme la directive le permettrait. Par conséquent, pour l'année 2022, la réévaluation est directement comptabilisée dans les fonds propres du bilan et n'impacte pas le compte de résultat.

#### Comptes de fonctionnement

M. Prélaz présente les comptes 2022 qui bouclent avec des charges de CHF 18'122'533.- et des revenus de CHF 22'741'376.- soit un bénéfice de CHF 4'618'842.38.-.

Les principales différences par rapport au budget proviennent de revenus extraordinaires et de charges qui se sont avérées inférieures.

#### *Revenus extraordinaires :*

1. Vente d'un terrain dans la zone industrielle : CHF 411'250.- (*terrain vendu à la Société Braumann AG*)
2. Impôts sur le revenu des personnes physiques : CHF 2'700'000.-
3. Impôts sur la fortune des personnes physiques : CHF 310'000.-
4. Impôts sur les personnes morales (bénéfice et capital) : CHF 270'000.-
5. Contribution immobilière : CHF 100'000.-
6. Impôts sur le gain immobilier, les plus-values et les mutations : CHF 840'000.-
7. Autres impôts : CHF 160'000.-

#### *Charges inférieures :*

1. Charges d'amortissements : - CHF 1'185'000.- (*Les amortissements obligatoires sont inférieurs en raison de la réduction du montant de réévaluation*)
2. Biens et services : - CHF 200'000.-
3. Charges de personnel : - CHF 100'000.-
4. Charges de transfert : - CHF 70'000.-
5. Attribution aux fonds spéciaux : - CHF 500'000.-

Il est relevé que le budget a été bien respecté et aucun dépassement spécifique n'est à signaler.

M. Prélaz présente également le bilan au 31.12.2022 qui démontre une structure saine avec 87 % de fonds propres. La gestion rigoureuse du budget et les bons résultats de ces dernières années ont permis de réduire l'endettement (*nos dettes se montent actuellement à CHF 2'400'000.-*) et de financer les derniers



investissements sans recourir à de la dette. Grâce à cela, notre capacité d'endettement est élevée et permet au Conseil communal d'envisager le financement des futurs investissements avec sérénité.

#### Comparaisons par rapport aux années antérieures

Diverses comparaisons sont effectuées, par le biais d'illustrations à l'écran, entre les comptes 2022 et ceux des années antérieures.

Les charges, particulièrement celles de transfert, ont tendance à augmenter ces dernières années. Ce montant de CHF 10'243'211.- correspond aux contributions financières des diverses Associations intercommunales et cantonales (*Réseau Santé Lac, CORM, Péréquation financière, Service social etc...*). De plus, vraisemblablement, ces derniers continueront à croître à court et moyen terme.

Avec MCH2, les amortissements extraordinaires ne sont plus admissibles. Ce qui explique la grande différence par rapport aux années antérieures. En effet, uniquement les amortissements obligatoires doivent, dorénavant, être comptabilisés.

En outre, depuis le début de la législature, le Conseil communal a pris la décision d'augmenter la dotation du personnel au sein du Service technique. Cela se traduit par une hausse des charges de personnel.

#### Indicateurs financiers :

1. Degré d'autofinancement : 312% (*renseigne sur la part des investissements que la Commune peut autofinancer*)
2. Taux d'autofinancement : 28% (*renseigne sur la proportion de nos revenus pouvant être consacrée à des investissements*)
3. Proportion des investissements : 12% (*renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la Commune*)
4. Dette brute par rapport aux revenus : 12 % (*renseigne sur le niveau de la dette en fonction des revenus dégagés.*)

Il est précisé que de nombreux investissements sont en cours de réalisation ou vont débiter prochainement. Par conséquent, les indicateurs présentés ci-dessus évolueront ces prochaines années.

#### Questions :

Christian Raemy

*Il souhaiterait savoir si les terrains communaux font partie des immobilisations incorporelles ?*

Axel Prélaz

*Il précise que ces derniers sont comptabilisés dans les immobilisations corporelles. Les immobilisations incorporelles correspondent aux investissements liés à la révision des plans d'aménagements locaux par exemple soit, les éléments immatériels figurant au bilan.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que la Commission financière a procédé à l'examen des comptes 2022. Ces derniers ont été révisés, selon les normes en vigueur, par la fiduciaire Fiducosult.

Suite à la révision, quelques réajustements ont été effectués. En effet, les rentrées fiscales ont été augmentées afin de tenir compte des contribuables non-taxés. De plus, la dissolution de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 26'470'703.66, a été portée au bilan de l'exercice 2022. Cette dissolution n'a pas d'impact direct sur les comptes de fonctionnement.

Le budget 2022 a été très bien tenu et un grand travail a été effectué pour la migration sur MCH2. Cette nouvelle présentation reflète davantage la réalité économique de notre Commune. M. Javet tient particulièrement à remercier le Conseil communal ainsi que l'Administration pour l'excellente tenue des comptes.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'accepter les comptes de fonctionnement 2022 qui boucle avec un bénéfice de CHF 4'618'842.38.

Vote de l'Assemblée : Les comptes de fonctionnement présentant un bénéfice de CHF 4'618'842.38, sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **2.2. Comptes des investissements, présentation et approbation**

Avant de donner la parole à M. Prélaz, le Syndic précise qu'à la suite de la dernière Assemblée communale, les divers investissements votés sont en cours et il est de la volonté du Conseil communal de tous les réaliser durant cette législature. Des investissements ambitieux certes, mais nécessaires au bon fonctionnement de nos infrastructures et au bien-être de nos habitants.





Par le biais d'une présentation à l'écran, M. Prélaz, donne lecture des différents montants comptabilisés dans les investissements 2022.

Notre Commune a réalisé des investissements pour un montant de CHF 2'261'899.- et a encaissé des revenus d'un montant de CHF 154'402.70. Ce qui représente des investissements nets d'un montant de CHF 2'107'496.13.-soit, une différence de CHF 1'434'101.- par rapport au budget 2022.

En résumé, les principaux investissements réalisés et financés par nos fonds propres concernent :

- CHF 330'418.- Salle polyvalente Nant ; réfection et isolation de la toiture et pose de panneaux solaires
- CHF 74'666.- Finalisation du centre nautique O'Lac à Nant
- CHF 89'072.- Révision du plan d'aménagement local secteur Haut-Vully
- CHF 252'837.- Sécurisation de la Route Militaire
- CHF 376'383.- Assainissement de la route : Place du Pommeré – Rte de la Crausa
- CHF 149'264.- Assainissement de la route : Route du Mont – Route de la Crausa
- CHF 197'622.- Renouvellement collecteurs pour les eaux claires et usées à la Route du Quart-Dessus
- CHF 25'469.- Pose d'un abri à vélos et trottinettes à l'école de Nant
- CHF 150'976.- Part aux investissements de la STEP intercommunale
- CHF 363'170.- Les investissements annuels dans le Réseau Santé Lac

Questions :

- Léandre Guillod* Il souhaiterait connaître la raison pour laquelle le chantier du trottoir de la Crausa n'a pas encore débuté ?
- Swen Rüeegsegger* Sachant que cette construction se fait principalement sur des domaines privés, la Commune est dans la nécessité d'obtenir des conventions pour l'emprise des terrains. Actuellement, une convention est manquante.
- Guy Petter* Le Conseil communal est actif pour finaliser ce projet et espère pouvoir le débiter cette année.
- Claudine Ryser* Elle constate qu'il n'y a pas d'investissements pour les places de stationnement. Toutefois, cet aspect devient assez urgent. En outre, elle souhaiterait connaître l'avancée du dossier pour le chemin pédestre jusqu'à Môtier ?
- Guy Petter* En ce qui concerne le chemin des rives du Lac, la Commune est actuellement en procédure d'expropriation. Le dossier, débuté en 1994 suite à une volonté de l'Assemblée communale du Haut-Vully, est en bonne voie. Toutefois, il est compliqué de donner une planification temporelle pour la réalisation du chemin. En effet, des changements ont été effectués au sein de la Commission d'expropriation ce qui résulte à des retards de traitement de nos dossiers.
- François Petter* En ce qui concerne les parkings, il avait été décidé lors d'une Assemblée, que les travaux ne devaient pas débiter sans que le règlement de stationnement soit approuvé. Ce dernier ayant été accepté lors de l'Assemblée communale d'automne 2022, la procédure pour la gestion et l'adaptation des places de stationnement est en cours auprès des services cantonaux. Nous sommes actuellement en attente de leur retour.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, confirme que les montants investis correspondent au budget accordé par l'Assemblée communale. Il précise que tous les projets n'ont pas encore été réalisés mais le seront ces prochaines années.

Au vu de ce qui précède, la Commission financière propose d'accepter les comptes d'investissements 2022 tels que présentés.

Vote de l'Assemblée : Les comptes des investissements présentant des investissements nets de CHF 2'107'496.- sont approuvés à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

### **3. Présentation du plan financier 2023 - 2027**

Avant de donner la parole à M. Prélaz, le Syndic précise qu'il s'agit d'un document de travail adapté régulièrement en fonction de l'avancée des projets. Cela comprend notamment des objets déjà votés en Assemblée mais également des projets prévus par le Conseil communal n'ayant pas encore de crédits d'investissements mais qui seront présentés en temps voulu.

M. Prélaz présente en quelques mots le plan financier qui, selon les prévisions, prévoit des investissements pour CHF 16'316'000.- jusqu'en 2027.

En outre, dès 2024, un montant de CHF 1'000'000.- sera introduit au budget pour la rénovation du réseau d'eau.



Les projets prioritaires, qui ont pour objectif d'améliorer le bien-être et la qualité de vie de nos habitants, sont les suivants :

- CHF 1'100'000.- La réalisation du trottoir Môtier-Lugnorre
- CHF 1'500'000.- L'aménagement du périmètre de la gare de Sugiez
- CHF 1'170'000.- La réalisation du bâtiment d'accueil touristique à Sugiez
- CHF 800'000.- La rénovation de l'ancienne école de Praz
- CHF 400'000.- La réalisation de parkings et de places de jeux (*Plan-Châtel et Gravière*)
- CHF 890'000.- La construction d'une chapelle funéraire à Nant
- CHF 600'000.- La mise à niveau de l'éclairage public
- CHF 250'000.- La réfection d'ouvrages de génie civil
- CHF 1'700'000.- Le renouvellement d'infrastructures liées à l'eau claire et l'eau usée
- CHF 3'340'000.- La part communale aux investissements des associations régionales

En conclusion, M. Prélaz précise que la santé financière de la Commune est saine et que le Conseil communal peut appréhender l'avenir avec sérénité. Toutefois, de gros montants devront être investis ces prochaines années et il est primordial que les finances soient gérées avec prudence.

Comme déjà annoncé, le coefficient d'impôt devra être rediscuté lors de la prochaine Assemblée communale.

Questions :

Leo Constantin

*Un crédit de CHF 600'000.- a été voté lors de la dernière Assemblée communale. A cet effet, il souhaiterait savoir si une réflexion est effectuée concernant la gestion de l'éclairage public ? Cette réflexion est-elle effectuée à l'interne ou un bureau sera engagé ?*

Swen Rüeeggger

*Il est effectivement prévu d'effectuer une optimisation de l'utilisation de l'éclairage public une fois que les lampadaires auront été changés et connectés. Au vu des montants en jeu (marché public) et sachant que le Service technique n'a pas les compétences pour gérer un tel dossier, le Conseil communal devra engager un bureau spécialisé.*

#### **4. Demandes d'investissements**

##### **4.1 Remplacement du collecteur des vignes**

Par le biais d'une présentation à l'écran M. Ralph Erhart, Conseiller communal responsable de l'eau, l'épuration et des domaines communaux, présente les détails de cette demande d'investissement.

Pour faire suite à des affaissements de terrain au Chemin des Vignes et à la Ruelle du Vieux-Moulin à Môtier, la Commune a découvert que le collecteur des vignes était en mauvais état. En effet :

- Les tuyaux en ciment ne sont plus raccordés correctement et présentent des diamètres nominaux différents ;
- La qualité des tuyaux se détériore et il existe une absence d'enrobage ;
- Des pressions conséquentes dues aux fortes pentes et aux mouvements du terrain sont constatées.

Les travaux de remplacement, s'élevant à CHF 360'000.-, pourraient être effectués entre octobre 2023 et mars 2024 à la suite du retrait des vignes par les vignerons. De plus, il est également prévu de créer deux chambres avec rétention d'eau afin de casser la vitesse de l'eau. L'incidence financière au niveau des comptes est également présentée.

Questions :

Eric Guillod

*Il trouve étonnant que le collecteur se trouve à 6 ou 8 mètres de profond connaissant la déclivité de ce terrain. En outre, il est interpellé et souhaiterait savoir comment il est possible de freiner la vitesse de l'eau sans augmenter le volume des conduites. Est-il prévu de mettre des étangs de rétention en place au lieu de chambre de rétention ? Quelle capacité contiendront ces chambres ?*

Ralph Erhart

*Il précise que le concept est similaire au fonctionnement d'une rivière soit, l'eau coule et se casse grâce aux chambres de rétention qui seront munies d'un réservoir. Malheureusement, il n'est pas possible d'adapter le diamètre de la conduite sachant qu'elle traverse le village de Môtier. Ce qui est important, dans ce cas de figure, c'est d'éviter de futurs affaissements et de mettre en place des connexions qui fonctionnent et qui sont*



Eric Guillod

étanches. Avec l'installation de ces deux chambres, notre bureau d'ingénieurs estime que le problème pourra être réglé. Il précise qu'il a une totale confiance en ce bureau d'ingénieurs.

Il souhaite souligner qu'il est persuadé que ce concept ne permettra pas de freiner la vitesse de l'eau. En effet, cette dernière essaiera de s'échapper par un autre biais sachant qu'elle n'arrivera pas à s'écouler dans une conduite d'un tel diamètre.

Ralph Erhart

Il invite M. Guillod à passer au bureau communal afin de discuter plus en détails de cet objet et afin de lui présenter les plans élaborés.

Guy Petter

Il rajoute que cet objet a été étudié par un bureau d'ingénieurs et qu'une solution a été proposée pour améliorer la situation. Il est persuadé que ce bureau travail en connaissance de cause. Enfin, il précise que le Conseil communal ne fait pas n'importe quoi et qu'il ne dilapide pas l'argent sans réflexion ou sans projet concret.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 360'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour le remplacement du collecteur des vignes, d'un montant de CHF 360'000.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents, avec 1 avis contraire et 3 abstentions.

#### **4.2 Remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Jordils**

Par le biais d'une présentation à l'écran M. Ralph Erhart explique qu'à la suite d'une rupture de la conduite d'eau potable, un remplacement rapide s'avère nécessaire.

En effet, actuellement cette conduite se trouve en partie sur des parcelles privées. Par conséquent, le but est de la déplacer et de la positionner complètement sous la route communale sur une longueur de 360 mètres.

La réalisation de ces travaux nécessite un montant de CHF 310'000.-. L'installation d'une borne hydrante, permettant d'assurer un périmètre de protection incendie optimal, fait partie intégrante du projet. L'incidence financière au niveau des comptes est également présentée.

Questions :

Jean-Marc Cressier

Partant du principe que l'entier du revêtement du chemin devra être effectué, il souhaiterait savoir si une meilleure emprise est planifiée ou étudiée ?

Guy Petter

Il précise que cette thématique sera présentée dans le prochain objet soumis au vote.

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement d'un montant de CHF 310'000.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au Chemin des Jordils, d'un montant de CHF 310'000.-, est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

#### **4.3 Assainissement du Chemin des Jordils**

Par le biais d'une présentation à l'écran M. Swen Rügsegger, Conseiller communal responsable des routes, explique qu'à la suite du remplacement de la conduite d'eau potable, qui nécessitera l'ouverture partielle voire complète de la route, il a été décidé d'assainir l'entier du Chemin des Jordils.

Cet assainissement, d'une longueur de 395 mètres, situé du Chemin des Plantées jusqu'à la Route du Mont, pour un montant de CHF 280'000.-, est souhaité en raison de l'état actuel de la route. Les regards de collecte des eaux de surface seront changés et le gabarit de la route passera à 3 mètres.

L'incidence financière au niveau des comptes est également présentée.

Questions : aucune

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter cette demande d'investissement d'un montant de CHF 280'000.-.





Vote de l'Assemblée : La demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du Chemin des Jordils, d'un montant de CHF 280'000.-, est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **5. Demande de crédits supplémentaires**

### **5.1. Sécurisation de la Route Militaire**

Par le biais d'une présentation à l'écran M. Swen Rüegegger présente en détail cette demande de crédit supplémentaire qui permettra de finaliser les travaux de sécurisation de la Route Militaire.

Il est relevé que durant les travaux effectués fin 2022, différents éléments tels que de nouvelles fissures dans la molasse, le défrichement supplémentaire de certaines zones et des clouages supplémentaires ont été nécessaires. Le géologue a averti en temps voulu la Direction des travaux.

En connaissance de cause, le Conseil communal a validé l'exécution des travaux supplémentaires.

Jusqu'à présent, l'Assemblée communale a consenti un crédit d'investissement d'un montant de CHF 220'000.-. Cependant, afin de finaliser ce tronçon, le Conseil communal requiert un montant supplémentaire de CHF 64'328.-. L'incidence financière au niveau des comptes est également présentée.

#### Questions :

Eric Guillod

*Il remercie le Conseil communal d'avoir entrepris les travaux pour la réfection de la route qui s'avéraient nécessaires. Il constate que les problèmes relevés sont principalement dus à la gestion des arbres en bordure de route. Ces derniers deviennent trop grands et font des dégâts. Il souhaiterait que la Commune reste attentive à cet aspect à l'avenir et qu'elle effectue les entretiens nécessaires pour prévenir ce genre de situation. De plus, deux virages sont particulièrement dangereux en raison de leur manque de visibilité. Il souhaiterait savoir s'il est possible d'aménager deux places d'évitement afin de favoriser le croisement des véhicules.*

Swen Rüegegger

*Il prend bonne note de cette remarque et l'étudiera. Actuellement, il n'existe pas de solution.*

François Gillard

*Il souhaiterait connaître la date de réouverture de la route ?*

Swen Rüegegger

*Tout d'abord, il souhaite préciser qu'il ne faut pas confondre les travaux de sécurisation de la route (problèmes géologiques) et la réfection de la route. Ce deuxième aspect est en cours d'élaboration. Vraisemblablement, les travaux devraient être terminés la semaine prochaine et la route pourra être rouverte.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 64'328.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour la sécurisation de la Route Militaire, d'un montant de CHF 64'328.-, est approuvée par la majorité des citoyens présents, avec 2 abstentions.

### **5.2. Assainissement du Pont Rotary**

Par le biais d'une présentation à l'écran M. Ralph Erhart présente en détail cette demande de crédit supplémentaire qui permettra de finaliser les travaux d'assainissement du Pont-Rotary.

A savoir que les travaux ont débuté en printemps 2022 et que le pont a été rouvert le 28 septembre 2022.

L'estimation des coûts initiale était basée sur des soumissions et s'élevaient à CHF 730'000.-. Selon la convention signée entre la Commune de Mont-Vully et celle de Anet, les deux entités participent à 50% des frais de cette réfection.

Jusqu'à présent, l'Assemblée communale a consenti un crédit d'investissement d'un montant de CHF 365'000.-. Cependant, afin de clôturer le décompte final, qui s'élève à CHF 894'534.55, le Conseil communal requiert un montant supplémentaire de CHF 19'767.28. Il est précisé également que ce dépassement de budget a été limité grâce aux dons reçus d'un montant total de CHF 125'000.-. L'incidence financière au niveau des comptes est également présentée.



Yves Gaillet

Questions :

*Il souhaiterait savoir si cette demande de crédit supplémentaire devait réellement être mise en votation sachant que les travaux sont déjà effectués et que le montant ne s'avère pas très exorbitant ? A l'avenir, tous les objets portant sur un dépassement seront-ils présentés ?*

Guy Petter

*Dans ce cas de figure, le Conseil communal a souhaité faire preuve de transparence en présentant le dépassement de budget qui, il le rappelle, s'élevait à CHF 165'000.-, mais qui a pu être réduit grâce aux divers dons reçus. Sans ces dons, le montant à charge des communes aurait été plus conséquent.*

Axel Prélaz

*Le règlement des finances précise que le Conseil communal est compétent pour décider d'un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 20% du crédit budgétaire et à condition que le montant ne dépasse pas CHF 50'000.-. Dans ce cas de figure, effectivement, l'objet n'aurait pas forcément dû être présenté.*

Christian Raemy

*Il remercie le Conseil communal de s'être battu pour trouver des fonds. Pour sa part, il est extrêmement déçu par les diverses entités qui n'ont pas contribué au financement de cet assainissement (exemples cités ; Suisse mobile et le fonds touristique fribourgeois). Il estime que le fonds touristique fribourgeois ne traite pas les diverses communes du Canton de manière égalitaire. En effet, selon leur rapport, une contribution de CHF 439'000.- a été versée pour les remontées mécaniques fribourgeoises. Par conséquent, il estime que la contribution versée, d'un montant de CHF 5'000.-, pour l'assainissement de ce pont est une honte.*

Pour la Commission financière : Par son Président, M. Alexandre Javet, la Commission financière recommande d'accepter ce crédit d'investissement supplémentaire d'un montant de CHF 19'767.28.-.

Vote de l'Assemblée : La demande de crédit supplémentaire pour l'assainissement du Pont-Rotary, d'un montant de CHF 19'767.28.-, est approuvée à l'unanimité par les citoyens présents, sans avis contraire.

## **6. Zone agricole**

### **6.1. Attribution d'un droit distinct permanent (DDP)**

Par le biais d'une présentation à l'écran et après récusation de M. Michael Schick, M. Ralph Erhart présente en détail cette proposition d'attribution.

En décembre 2021, l'Administration communale a été approchée par M. Schick concernant son souhait de construire des serres, plus modernes et plus adaptées aux exigences actuelles, sur le terrain qu'il loue actuellement à Joressens (parcelle art. 1350 RF Mont-Vully, secteur Haut-Vully).

Après consultation de tous les agriculteurs, le Conseil communal estime que la forme de contrat répondant davantage aux besoins de M. Schick est l'établissement d'un droit distinct permanent aux conditions suivantes :

- Surface: 40'000 m<sup>2</sup>;
- Durée: 30 ans;
- Prix annuel : CHF 10'000.-
- Frais d'aménagement : Les frais d'aménagement (eau, épuration, etc.) seront à la charge du locataire

Il est également précisé que la construction des serres devra faire l'objet d'une mise à l'enquête.

Questions :

Cédric Derron

*Il souhaiterait savoir ce qu'il adviendra du terrain au terme du DDP ? La Commune devra-t-elle racheter les infrastructures ? Une remise en état devra-t-elle être effectuée ?*

Guy Petter

*Il précise que tous ces éléments seront clarifiés et précisés dans l'acte notarié qui sera discuté avec l'agriculteur en question. Cependant, la Commune se protégera afin d'éviter tous litiges en cas de cessation d'activité ou de reprise des infrastructures. Il précise également que ces serres seront utilisées uniquement pour de l'exploitation.*

Michael Staehli

*Il n'est pas certain de comprendre le concept ? Cet agriculteur dispose-t-il déjà de serres sur ce terrain ?*

Guy Petter

*Actuellement ce terrain est équipé de serres saisonnières qui sont déjà exploitées par M. Schick. Toutefois, il existe une volonté de construire des serres (construction solide) qui sont plus adaptées aux besoins actuels.*

André Gillard

*Il souhaiterait savoir ce qu'il advient des 24'000 m<sup>2</sup> restant ?*





- Guy Petter *Cette surface restera exploitée sous la forme actuelle (bail à ferme).*
- Cédric Derron *Il souhaiterait savoir si, au niveau de la répartition des terres communales, la surface attribuée et équivalente par rapport aux autres agriculteurs ?*
- Ralph Erhart *Les terres avaient été reprises par M. Schick lorsqu'il a repris l'exploitation de la famille Stabrowski. Ce qui signifie que les parcelles étaient acquises et prises en considération dans la répartition. Toutefois, il est uniquement permis d'effectuer de l'exploitation en serres sur cette parcelle. Sachant qu'il s'agit de la seule parcelle permettant de l'exploitation en serres, le Conseil communal s'est renseigné auprès des autres agriculteurs de la Commune afin de savoir si un intérêt pour ce bienfonds était existant.*
- Guy Petter *Il précise qu'actuellement le Conseil communal est en train de travailler sur l'inventaire global des terres communales.*
- Eric Guillod *Il relève qu'il s'agit d'un projet énorme qui ne peut vraisemblablement pas être financé par une seule personne. A cet effet, il souhaiterait qu'une clause soit introduite dans la convention spécifiant que l'agriculteur ou la raison sociale, derrière ce projet, soit domicilié sur le territoire communal.*
- Guy Petter *Il remercie pour cette remarque qui va dans la même direction que les réflexions du Conseil communal.*
- Marc Chautems *Il estime que ce projet engendrera du trafic supplémentaire sur la route derrière le Mont, qui, il le précise, est un axe national pour les vélos. Par conséquent, il pense qu'il serait bien d'anticiper cet effet afin d'éviter que la Commune doive investir de l'argent pour adapter la situation suite à la construction des serres.*
- Guy Petter *Cette remarque sera prise en considération.  
En conclusion, il relève également, qu'une discussion a déjà été entamée afin que les serres, actuellement construites à Mur soient démontées lorsqu'elles ne seront plus exploitables.*

Vote de l'Assemblée : L'attribution d'un droit distinct permanent (DDP) en faveur de M. Michael Schick au prix de CHF 10'000.-/an pour une surface de 40'000 m<sup>2</sup> pour les 30 prochaines années est approuvée par la majorité des citoyens présents, avec 9 absents.

## 7. Divers

### PAL secteur Haut-Vully

Des séances ont été effectuées avec tous les services cantonaux afin d'avancer sur cet objet. Le Conseil communal espère pouvoir mettre ce plan d'aménagement à l'enquête en fin d'année.

### Plan des amarrages

Actuellement le Conseil communal est en attente des décisions des Services étatiques concernant la mise à l'enquête du plan directeur des amarrages. Ces retours sont attendus afin de pouvoir entamer le travail lié à cet objet.

Bien entendu, une séance d'information sera organisée afin d'informer la population (y compris les résidences secondaires) des retours obtenus de l'Etat et de la suite de la procédure.

### Lutte contre les déchets sauvages

Par le biais d'une présentation à l'écran Mme Joanna Rouiller, Conseillère communale responsable des déchets, présente le nouveau concept « espace zéro déchet ». Le Conseil communal a pris la décision de retirer certaines poubelles publiques. Ceci afin d'inciter les gens à limiter leurs déchets et à responsabiliser les visiteurs pour qu'ils repartent avec leurs débris. Dans un premier temps, une phase test aura lieu dans les endroits stratégiques suivants :

- Réduit du Vully
- Roches grises
- Place de l'Antenne
- Plan Châtel

Bien entendu, le Conseil communal est conscient qu'un temps d'adaptation sera nécessaire. Divers retours nous sont déjà parvenus et certains robidogs ont été déplacés afin d'éviter toute confusion.

Mme Rouiller informe également que les citoyens peuvent, par le biais du mémo déchets, signaler les déchets sauvages.



Michael Staehli  
Joanna Rouiller

Questions :

*Il souhaiterait savoir si des panneaux indicatifs seront installés sur les diverses places en question ?*

*Elle confirme que le panneau, tel que présenté sur la slide, est installé sur les places afin d'avertir les visiteurs.*

**Transports publics**

Par le biais d'une présentation à l'écran Mme Diane Andorlini, Conseillère communal responsable des transports publics, présente la nouvelle offre de transport utilisable du 1<sup>er</sup> juillet au 20 août 2023.

Cet essai consiste en la création de deux arrêts de bus supplémentaires (Roches Grises et Centre sportif) avec une cadence de 7 courses par jour les weekends et jours fériés.

Ce test permettra d'obtenir une analyse sur l'utilisation des transports et, éventuellement, permettra de proposer d'autres mesures pour les années à venir.

Questions :

Christian Raemy

*L'arrêt des grottes se situera au niveau du Restaurant du Mont ?*

Guy Petter

*Il confirme que c'est exact car les grottes du Vully ne peuvent effectivement pas être desservies par des véhicules.*

René Meyer

*Il trouverait important d'adapter les bus qui circulent sur notre territoire aux dimensionnements des routes. En effet, le secteur de la Crausa est particulièrement dangereux lorsque les voitures doivent croiser ces grands bus TPF.*

Diane Andorlini

*Les bus qui effectueront ces courses seront des véhicules de 23 ou 24 places.*

Marc Chautems

*Il relève qu'il est quasiment impossible de venir au Vully durant le weekend sans voiture. Par conséquent, il souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible d'étendre cette offre jusqu'à Chiètres afin de faciliter l'accès aux grottes pour les visiteurs venant de la Suisse allemande ?*

Guy Petter

*Il relève que le Conseil communal maîtrise son territoire. Toutefois, il est difficile de maîtriser celui des autres Communes. Il annonce qu'il fait partie du groupe de travail sur les transports publics et que la ligne Lugnorre-Chiètres fait face à une diminution de sa fréquentation. Une grosse réflexion est cependant en cours au niveau des transports publics notamment avec la mise en place, par les CFF, des horaires 2025. Ces derniers auront un impact probable sur les transports actuels. Des réflexions sont également en cours afin d'avoir une liaison jusqu'à Avenches ou Ins. Toutefois, actuellement, il n'est pas en mesure de confirmer que ces diverses réflexions aboutiront.*

**Parole à l'assemblée**

Michael Staehli

*Il souhaiterait connaître la raison pour laquelle il existe une interdiction générale de circuler dans les chemins des vignes ? En outre, l'Assemblée peut-elle décider de lever cette interdiction ?*

Guy Petter

*De base il s'agit de chemins AF (amélioration foncière) utilisés par les vigneron pour l'exploitation de leurs terres. Raison pour laquelle, ces derniers ne sont pas ouverts à la circulation. Toutefois, cette thématique soulève passablement de questions et des changements devront éventuellement être effectués.*

Swen Rüeggsegger

*Cet élément a été relevé lors de la démarche participative effectuée l'année dernière. Un bureau d'ingénieurs est actuellement en train de se pencher sur l'élaboration du concept de mobilité. Le Conseil communal est conscient qu'une solution doit être trouvée. Il souligne toutefois que les divers services étatiques auront leur mot à dire et que la décision de lever l'interdiction de circuler ne pourra pas simplement émaner d'une volonté citoyenne.*

Kurt Stauber

*Il présente en quelques mots la nouvelle Association pour la protection des rives du Lac au Vully qui a été créée suite à la mise en consultation du plan directeur des amarrages. Plan directeur, qui, selon eux, n'est pas idéal. Actuellement cette association compte 120 membres et est présidée par M. Christophe Dupasquier. Des informations complémentaires peuvent être obtenues sur le site Internet [www.gjprv.ch](http://www.gjprv.ch)*

Eric Simonet

*Il relève que la situation mondiale actuelle est catastrophique et que des discussions sérieuses sont actuellement effectuées concernant des coupures d'électricité l'hiver prochain. A cet effet, il aimerait savoir si la Communes a un inventaire précis des infrastructures pour lesquelles l'électricité est indispensable et si elle a l'intention de s'équiper de matériel permettant de garantir la bonne fonctionnalité de ces dernières.*

Ralph Erhart

*Il confirme qu'une réflexion a été effectuée au niveau de l'ARA pour tous les aspects liés à l'épuration. Cette association s'est équipée de génératrices pour subvenir aux besoins. En ce qui concerne l'eau potable, la thématique est plus délicate. En effet, sans électricité, le traitement des UV ne peut pas être effectué et par conséquent l'eau ne pourra pas être injectée dans le réseau. Les alternatives proposées par le Canton soit, couper*



*l'électricité durant 8 heures, ne permettraient pas de recharger les batteries pour effectuer le traitement par UV. Toutefois, la majeure partie de notre eau provient de l'ABV et selon les discussions effectuées, la consommation d'eau en hiver serait garantie.*

*Christian Raemy*

*Il s'occupe du réseau pédestre sur l'ensemble du Vully et il a constaté, ces derniers mois, passablement de dégradations. Il demande aux citoyens d'informer Vully Tourisme ou lui-même lorsque des dégâts sont constatés afin que les panneaux puissent être remis en état.*

*Guy Petter*

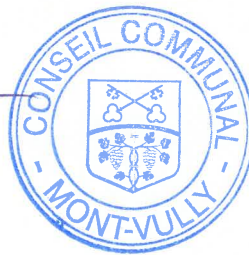
*Il souhaite rajouter que la Commune dépose systématiquement plainte auprès de la police pour toutes les dégradations effectuées sur le territoire.*

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre Syndic adresse encore ses remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux, aux membres des commissions et groupes de travail. Il remercie tout particulièrement Mme Caroline Mettraux et M. Axel Prélaz pour l'élaboration et la présentation des comptes sous le nouveau modèle comptable MCH2.

Il souhaite à chacune et à chacun une bonne fin de soirée, un bel été et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

Il est 21h33, lorsque le Syndic, Guy Petter, lève l'Assemblée.

La Secrétaire communale  
Nathalie Bianchet



Le Syndic  
Guy Petter